

SPECIAL

Experts
Comptables

Formation
professionnelle continue



Versement

Avant le 1^{er} MARS

2012



Note technique

relative au champ de compétences
d'AGEFOS PME

www.agefos-pme.com



Champ de compétences AGEFOS PME

Dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle, le nombre des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés au titre des contributions de formation continue a été réduit dès cette année.

AGEFOS PME a vu son agrément renouvelé avec **un champ de compétences élargi** :

➔ Branches Professionnelles adhérentes à AGEFOS PME

Activités de commerce et de négoce

- Caviste
- Commerce détail de la chaussure
- Commerce détail des fruits, des légumes, épicerie, crèmerie, fromagerie
- Commerce détail habillement, articles textiles
- Commerce détail de la librairie
- Commerce détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique
- Commerce des articles de sport et d'équipement de loisirs
- Commerce et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Magasins prestataires de cuisine à usage domestique
- Négoce de l'ameublement
- Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
- Négoce/distribution combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Répartition pharmaceutique

Activités industrielles

- Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie - Cadeaux
- Caoutchouc
- Cordonnerie industrielle
- Industries électriques et gazières
- Mareyage et salaison
- Miroiterie, transformation/ négoce du verre
- Navigation de plaisance
- Union des métiers du verre

Activités de services

- Assistants maternels
- Caisse d'épargne
- Courtage d'assurance
- Diagnostic technique immobilier
- Enseignement privé hors contrat
- Entreprises privées de services à la personne
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Installation, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique & connexes
- Gardiens, concierges et employés d'immeuble
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier
- Organismes de tourisme
- Ports de plaisance
- Prestataires de service du secteur tertiaire
- Promotion-construction
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Restauration rapide
- Salariés du particulier employeur
- Thermalisme

➔ OPCA ayant rejoint AGEFOS PME

AGEFOMAT : Machinisme agricole, Machinisme de travaux publics et manutention, Machinisme de parcs et jardins

FAF PCM : Pêche et Cultures marines

OPCA CGM : Communication graphique-multimédias, Imprimerie de labour-Sérigraphie-Reliure-Routage

➔ Accords Professionnels désignant AGEFOS PME

Assainissement et maintenance industrielle : Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement (Fnsa)

Boucherie : Confédération Française de la Boucherie, Charcuterie, Traiteurs (Cfbct)

Coiffure : Conseil National des Entreprises de Coiffure (Cnec)

Sport : Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)

➔ Partie libre du Plan de formation

Pour les entreprises de 10 salariés et plus, certains accords de branche peuvent prévoir un taux minimum de versement au titre de la contribution "Plan de Formation" à l'OPCA de la branche.

Au-delà de ce taux, les entreprises restent libres de l'utilisation du solde de leur contribution de formation et peuvent notamment le verser avant le 1^{er} mars 2012 à AGEFOS PME.



**N'hésitez pas à consulter votre conseiller AGEFOS PME
pour tous renseignements**

AGEFOS PME régionale est délégataire agissant au nom et pour le compte du fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises :
AGEFOS PME - sis 187, quai de valmy - 75010 PARIS - Siret 301 761 987 00330 - Naf 9499Z, agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973, renouvelé le 20.09.2011.